

REGLEMENT « VTT INDOOR AVIGNON VELO PASSION 2019 »

Article 1 – Organisation : Avec la collaboration de Avignon Vélo Passion. Le Vélo Club Le Thor Gadagne et le CV PERNES organisent le dimanche 3 février 2019 un VTT Indoor AVP à l'espace Château Blanc parc des expositions Avignon dont le départ est au Hall H.

Article 2 – Parcours et distance

Selon la réglementation retenue par les organisateurs, le parcours sera balisé dans et autour du Hall H.

Les Tours sont définis selon les catégories.

Pupilles	9 / 10 ans	2009 / 2010	
- 2 tours qualificatifs chronométrés			- 4 tours finale
Benjamins	11 / 12ans	2007 / 2008	
- 2 tours qualificatifs chronométrés			- 4 tours finale
Minimes	13 / 14 ans	2005 / 2006	
- 4 tours qualificatifs chronométrés			- 6 tours finale
Cadets	15 / 16 ans	2003 / 2004	
- 4 tours qualificatifs chronométrés			- 8 tours finale
Juniors	17 / 18 ans	2001 / 2002	
- 4 tours qualificatifs chronométrés			- 10 tours finale
Espoirs	19 / 21 ans	2000 / 1997	
- 4 tours qualificatifs chronométrés			- 12 tours finale
Seniors	22 et plus	1996 et moins	
- 4 tours qualificatifs chronométrés			- 12 tours finale

Article 3 - Inscriptions sécurité : L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés de tout âge. Les participants doivent s'assurer qu'ils sont capables physiquement d'effectuer le circuit. Ils doivent aussi s'assurer d'avoir l'équipement nécessaire soit :

Un vélo type VTT pour tous.

L'épreuve est limitée à 20 équipes maximum par catégorie. C'est une épreuve populaire.

Les inscriptions s'effectuent via internet, en remplissant ce bulletin, ou sur place.

Tarif unique : 20€ par équipe

Les non licenciés doivent fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme et payer un supplément de 2€ correspondant à l'assurance auprès de l'assureur fédéral.

Le port du casque et les gants sont obligatoires pour tous les participants.

Vous devrez évoluer sur le parcours en respectant les règles de sécurité et l'ensemble des concurrents évoluant sur le parcours.

Article 4 - Retrait des dossards

Les 2 dossards seront donnés au retrait des inscriptions par les arbitres (hall I).

1 bracelet pour le coureur et le vélo vous seront donnés avec le dossard afin de pouvoir entrer dans l'ensemble du parc

Avant le départ l'organisateur contrôlera le matériel : vélo et casques de 2 participants par relais. En cas de non-respect des règles de sécurité et du dit-règlement. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ.

Article 5 - L'épreuve

Le VTT indoor est une course de relais à vélo de VTT sur un circuit balisé. Un seul coureur par équipe reste sur le circuit. Le passage de relais (tape dans la main de son coéquipier) s'effectuera dans une zone délimitée. Tout passage de relais avant ou après la zone est nul et le même coureur devra refaire un tour de circuit.

Article 6 - Arbitrage

Un commissaire sera attribué à chaque équipe durant les qualifications.

Il assurera :

- Le chronométrage durant les 4 tours de qualification.
- Le changement de relais à chaque tour.
- La contrôle du passage de relais conforme et dans la zone définie.
- Le contrôle du nombre de tours bien respecté avant la fin du chronométrage.

Les temps chronométrés des équipes seront classés par ordre et ils définiront les races de départ pour les finales.

Les 8 meilleurs temps pour la finale prendront le départ au même moment de la manière suivante

- Les 4 meilleurs temps sur la première ligne de la finale
- Les 4 suivant sur la deuxième ligne

Les ordres de départ seront inversés afin que les 8 meilleurs temps soit la dernière finale à s'élancer.

Le nombre de tours des finales seront proportionnel aux catégories et ajuster selon le nombre de concurrents afin de ne pas déborder trop sur le planning.

Les arbitres FFC et les signaleurs de la manifestation ont l'autorisation de disqualifier un concurrent ou de signaler au responsable de la manifestation toute conduite ou comportement.

Article 7 - Récompenses.

Les trois premières équipes de chaque catégorie seront récompensées par un trophée souvenir Avignon vélo passion Vaucluse.

Article 8 - Assurances

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisation a souscrit une assurance, Cependant chaque participant doit s'assurer d'avoir une assurance responsabilités civil. Pour les mineurs, les parents devront être présents sur le site et l'assurance extra-scolaire est valable aussi. Une décharge devra être signée à l'inscription pour les mineurs.

Article 9 - Droits à l'image

Chaque participant autorise l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la promotion de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaire ou arbitrale de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 10 – CNIL

« Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du club organisateur ».

Article 11 - Acceptation du règlement

La participation au VTT Indoor AVP implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement pour lequel il s'engage sur l'honneur.

Le capitaine d'équipe devra accepter le présent règlement en cochant la case correspondante sur son bulletin d'inscription et vaudra pour acceptation celle de l'ensemble de l'équipe.

Plus de renseignement sur :

<http://avignon-velopassion.com/>

Inscription sur internet :

<https://forms.registration4all.com/RE.aspx?E=153257>

Nouveau circuit hall h avec :

- Départ électronique type four cross avec possibilité de partir a 5 si besoin.
- Bute de départ qui avait servir d'arrivé.
- Zone de relais proche des spectateurs.
- Escargot extérieur et intérieur.
- Bute avec escalier de deux mètres qui peut être monté à vélo par les spécialistes.
- Zone de sable de 6 mètres.
- Série de 10 bosses extérieures hauteur 30 cm proche.
- Série de 6 bosses extérieures hauteur 800 cm bien éloigné.
- Planche 40 cm.
- Et de nombreux autre obstacle...